

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2021.

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le onze février deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de M. GOZE Emile), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME DUBOIS Océane), MME TAMBORINI Christine, M. De LAGARDE Vincent (arrivé à 20H50), MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIE Nawel, M. KROL Alfred, MME BLANCO Caroline, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel (Procuration de MME MARCHIOLLI LEPLANT Perrine), M. JOUANY Claude (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte (Procuration de M. CACERES Philippe).

Excusés : M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. JOUANY Claude), MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration à MME VERGNES Brigitte), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. BOUCHON Christophe), M. GOZE Emile (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME MARCHIOLLI LEPLANT Perrine (Procuration à M. GOUTY Michel).

Absents : M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME TAMBORINI Christine.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

ENFANCE – PETITE ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

2. Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».

ÉCONOMIE – FINANCES

3. Autorisations relatives aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.
4. Subvention exceptionnelle au Judo Club Puygouzon.
5. Demande de subvention DETR 2021 et Contrat Atouts-Tarn pour le projet de Démolition et reconstruction de l'école élémentaire.
6. Débat sur les orientations budgétaires 2021.
7. Adhésion à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) 2021.

DOMAINE PUBLIC

8. Dénomination portant sur deux voies communales.

DIVERS

9. Informations générales.
10. Questions diverses.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À l'ouverture de la séance, M. Le Maire passe la parole à Nadine Condomines Maurel qui procède à l'appel des membres. Il a constaté que le quorum était atteint.

Christine Tamborini est nommée secrétaire de séance.

M. Le Maire propose de débiter l'ordre du jour du conseil municipal.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

M. Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

ENFANCE – PETITE ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

2. N° DEL2021-01 : Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».

Audrey Bousquet rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est signataire d'un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Tarn. Elle explique que, dans ce cadre-là, dès lors que la Commune met à la disposition d'associations du personnel ou des locaux, le Conseil Municipal doit valider annuellement le montant de ces concours gratuits, qu'elle énumère ci-après :

Concours à titre gratuit réels 2020 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 9 544.00 €
- Entretien et réparations : 6 995.59 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ **ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »**

- Mise à disposition de locaux : 10 818.82 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 381.47 €
- Entretien et réparations : 2 129.41 €

○ **ACTIVITÉ A.L.A.E.**

- Mise à disposition de locaux : 9 401.18 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 200.54 €
- Entretien et réparations : 1 850.38 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000.00 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 195.99 €
- Entretien et réparations : 302.10 €

Concours à titre gratuit prévisionnels 2021 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 12 000 €
- Entretien et réparations : 6 000 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ **ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »**

- Mise à disposition de locaux : 10 820 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 2 000 €
- Entretien et réparations : 2 000 €

○ **ACTIVITÉ A.L.A.E.**

- Mise à disposition de locaux : 9 402 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 900 €
- Entretien et réparations : 1 100 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 000 €
- Entretien et réparations : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit réels 2020 ;
- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit prévisionnels 2021.

ÉCONOMIE – FINANCES

Vincent De Lagarde étant en retard, M. Le Maire propose de passer à la question n°7 relative à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe 2021.

3. N° DEL2021-06 : Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe.

Philippe Heim rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Puygouzon avait déjà adhéré à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) en 2017-2018.

À ce moment-là, la Commune avait un projet de jumelage et l'AFCCRE apportait son aide par la mise en réseau avec d'autres communes d'Europe également volontaires pour le jumelage et la proposition de formations.

Le projet avait échoué pour diverses raisons : manque d'attractivité « patrimoniale » du territoire, trop grande proximité avec Albi, ...

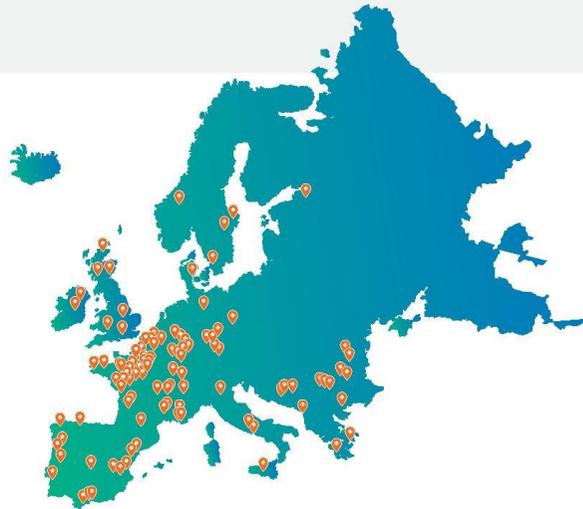
Aujourd'hui, l'AFCCRE propose de mettre en réseau des Communes de toute l'Union Européenne qui souhaitent être accompagnées dans des projets de développement durable. Grâce à un outil, le R.F.S.C. (Reference Framework for Sustainable Cities), elle crée un référentiel des villes et territoires durables, les évalue (selon des critères bien précis) et les met en réseau.

Philippe Heim diffuse une simulation de ce logiciel au Conseil municipal.

20h50 : Arrivée de Vincent De Lagarde.

Philippe Heim présente également la plaquette d'information ci-dessous :

**REJOIGNEZ UN RÉSEAU D'UTILISATEURS
QUI NE CESSE DE S'ÉLARGIR.**



GUY DENIER, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE, TÉMOIGNE :

« Les objectifs de développement durable de la Communauté d'agglomération doivent être à la hauteur du défi posé par la transition énergétique. Le Référentiel européen des villes et territoires durables nous permet d'interroger précisément chaque projet urbain, dans la spécificité de ses réponses aux enjeux, de favoriser le dialogue transversal entre les services et d'identifier les éléments à laisser à l'arbitrage des élus. Il concourt à la construction d'une vision partagée des projets et développe l'approche itérative. »

Porté par le ministère français du Logement et de l'Habitat Durable en partenariat avec le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), le Référentiel des villes et territoires durables a été conçu par le CEREMA et développé par le CSTB. Il promeut une vision Européenne de la ville durable à travers 30 objectifs stratégiques inspirés des textes de références européens et internationaux. Compatible avec d'autres démarches notamment la norme internationale ISO 37101, le référentiel accompagne les collectivités de la construction de leur stratégie à la mise en oeuvre des actions.

INFORMATIONS DE CONTACT :

RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities)
Email : info@rfsc.eu - Site internet : www.rfsc.eu

Conception : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
Direction Technique Territoires et Ville : 2, rue Antoine Charial - 69426 Lyon Cedex 3
Tél.: +33 (0)4 72 74 58 00

Conception graphique : www.toybox-design.com - Tél.: +33 (0)6 88 47 92 11



VERS DES VILLES VERTES, INCLUSIVES ET ATTRACTIVES
Le référentiel des villes et territoires durables

Le référentiel des villes et territoires durables

Un outil web pour accompagner les villes vers le
développement urbain durable



**RENFORCEZ
VOTRE STRATEGIE**



**ÉVALUEZ
VOTRE PROJET**



**MESUREZ
VOS AVANCÉES**



Découvrez le site sur
www.rfsc.eu et créez votre compte !



VOUS ÊTES URBANISTE, ÉLU LOCAL, ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN DANS UN ORGANISME PUBLIC OU PRIVÉ...

WWW.RFSC.EU

Rejoignez le réseau
des villes durables
européennes et
échangez autour
de vos projets.

Valorisez sur la plateforme vos projets urbains de l'échelle du territoire à celle du quartier pour présenter vos projets urbains de l'échelle du territoire à celle du quartier.

Echangez en partageant vos expériences avec d'autres villes engagées pour le mieux vivre de leurs habitants.

Inspirez vous, assurez la réussite de vos projets et réalisez vos ambitions.

Facilitez vous la ville

Dialoguez avec l'ensemble de vos partenaires et dessinez la stratégie de votre territoire.

Communiquez votre vision d'un développement urbain durable adapté à votre ville

Visualisez vos avancées, valorisez vos réalisations et relevez de nouveaux défis



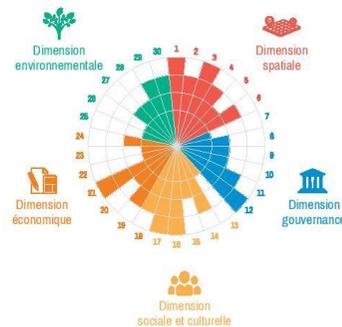
RENFORCEZ
VOTRE STRATEGIE

Définissez le profil de votre projet
en hiérarchisant les enjeux

5 DIMENSIONS, 30 OBJECTIFS,
POUR VOUS GUIDER DANS VOS PROJETS

- Intégrez les dimensions spatiale, sociale, environnementale, économique et de gouvernance de votre projet

- Inspirez vous des 30 objectifs du RFSC et dessinez votre propre trajectoire vers un développement urbain plus harmonieux



ÉVALUEZ
VOTRE PROJET

Vérifiez l'adéquation de vos actions
avec vos ambitions stratégiques.

ET INSPIREZ-VOUS D'ACTIONS URBAINES INNOVANTES

ESPACE : Objectif 1
AUGMENTER LE NOMBRE D'ESPACES VERTS

GOVERNANCE : Objectif 2
AMÉLIORER LA PARTICIPATION CITOYENNE

SOCIAL : Objectif 3
AMÉLIORER L'ÉDUCATION ET L'APPRENTISSAGE

ECONOMIE : Objectif 4
STIMULER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET VERTE

ENVIRONNEMENT : Objectif 5
DIMINUER LE FLUX DE VÉHICULES



MESUREZ
VOS AVANCÉES

Bénéficiez d'indicateurs pertinents,
indiquez vos valeurs en ligne et suivez
l'évolution de votre projet

30 INDICATEURS CLÉS ET DES INDICATEURS
SECONDAIRES ISSUS DE BASES DE DONNÉES DE
RÉFÉRENCE ET RASSEMBLÉS SUR LA PLATEFORME

 PROXIMITÉ DES SERVICES DE BASE
58 % de la population de Barcelone vit
à moins de 500m d'un marché municipal

 QUALITÉ DE L'AIR
A Stuttgart, **63 jours par an** au dessus de la
limite européenne de concentration des
particules fines (PM10)

 ACCES AUX ESPACES VERTS
69% de la population de Gene vit à
moins de 300 m d'un espace vert

Philippe Heim conclut en disant que la commune la plus proche engagée dans cette démarche est la commune d'Ambres (Tarn), sinon, ce sont des communes de la région Toulousaine.

Hélène Malaquin demande si le projet de l'école pourra rentrer dans cette démarche ?
Philippe Heim lui répond que oui, tout peut être pris en compte, l'objectif étant de s'inscrire dans un réseau de collectivités qui ont le même centre d'intérêt que nous et d'atteindre une labellisation ville durable d'Europe.

Il invite les personnes intéressées par ce projet à se manifester. Il contactera par la suite la personne de l'AFCCRE qui expliquera, en visioconférence, le projet et donnera la marche à suivre.

Monsieur le Maire rappelle les buts de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) :

- Renforcer l'implication des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les dispositifs européens.
- Optimiser leur capacité à bénéficier des financements européens.
- Former, informer et sensibiliser les élus et les agents territoriaux sur l'ensemble des sujets européens d'intérêt pour les collectivités territoriales et leur groupement.
- Développer l'esprit européen dans les collectivités territoriales et leur groupement en promouvant les échanges et partenariat européens et internationaux.
- Appuyer les collectivités territoriales et leur groupement dans leurs actions en matière de mobilité européenne et internationale, en particulier celle impliquant les jeunes.
- Assurer en France la promotion et le suivi de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- Contribuer à la défense des intérêts des collectivités territoriales et de leurs groupements dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation européenne les concernant.
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des collectivités territoriales et de leur groupement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens.
- Assurer la représentation des collectivités territoriales et de leur groupement au sein des réseaux européen et mondial d'autorités locales et régionales :
 - au niveau européen, le Conseil des Communes et Régions d'Europe,
 - au niveau mondial, Cités et Gouvernements locaux Unis.

Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'AFCCRE dont le montant de la cotisation, pour l'année 2021, s'élève à 372€ correspondant à un forfait de 234€ + 0.039€ par habitants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'ADHÉRER** à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe ;
- **DE DIRE** que le montant de la cotisation, 372€, sera prélevé sur le crédit figurant au budget.

4. N° DEL2021-02 : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Au préalable, Vincent De Lagarde présente ses excuses pour son retard.

Il présente la délibération relative aux autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

M. Le Maire insiste sur cette délibération qui est nécessaire pour pouvoir payer les fournisseurs avec lesquels des travaux ont été effectués en début d'année.

- **Vu** la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette »,
- **Vu** que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,
- **Vu** que pour le budget communal le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 hors dette s'élève à 329 307,72 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2021, selon la répartition suivante :
 - Opération 752009347 – Bâtiments communaux
 - Article 21312 – fonction 211 : 5 000 €
 - Article 21312 – fonction 212 : 5 000 €
 - Article 21318 – fonction 020 : 50 000 €
 - Article 21318 – fonction 64 : 5 000€
 - Opération 752009370 – Matériel divers Puygouzon
 - Article 2158 – fonction 020 : 10 000€
 - Article 2188 – fonction 020 : 10 000€
 - Opération 752009371 – Matériel et mobilier école élémentaire
 - Article 2183 – fonction 212 : 5 000€
 - Article 2188 – fonction 212 : 5 000€
 - Opération 752009373 - Matériel et mobilier cantine Puygouzon
 - Article 2188 – fonction 251 : 5 000€
 - Opération 752009382 Matériel et mobilier mairie Puygouzon
 - Article 2188 – fonction 020 : 5 000 €
 - Opération 752013459 – Aménagement bibliothèque
 - Article 2184 – fonction 321 : 1 000€
 - Opération 752010448 Aménagements sportifs divers
 - Article 2188 – fonction 414 : 5 000 €

Soit un total de 111 000 €.

- **DIT** que les crédits seront repris au budget de l'exercice 2021 lors de son adoption

5. N° DEL2021-03 : Subvention exceptionnelle au Judo Club Puygouzon.

Christophe Bouchon informe le Conseil Municipal que l'association Judo Club Puygouzon sollicite de la mairie de Puygouzon l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000€.

M. Le Maire précise que ce club n'a pas demandé un sou depuis des années et qu'il va en avoir besoin pour se restructurer.

Michel Gouty demande pourquoi 3 000€ ?

Christophe Bouchon répond que c'est parce qu'ils n'ont jamais demandé le versement de ce qui avait été budgétisé jusqu'à présent.

Michel Trouches insiste et demande pourquoi cette somme ?

M. Le Maire répond que Pascal Jeanson, actuel dirigeant, va prendre progressivement sa retraite et le club va devoir recruter un moniteur agréé qui devra suivre une formation très chère.

Cyril Cosquer rappelle que lors de la dernière séance, il avait été dit que si la commune décidait de payer une formation à une association, elle serait tenue de la payer pour les autres demandes.

M. Le Maire répond que c'est pour cela que la commune ne donne pas une subvention pour une formation mais à un club.

Cyril Cosquer insiste sur le fait que la commune a un devoir de transparence

M. Le Maire répond que la transparence est claire : il a été demandé une subvention pour une restructuration.

Hélène Malaquin rappelle que la dernière fois, ils ont demandé une subvention pour la formation d'une personne et pas pour le club. Ils ont donc modifié leur façon de présenter le dossier.

Christophe Bouchon confirme que la commune ne répond pas à un financement de formation pour une personne mais à une demande de subvention dans le cadre d'une restructuration.

M. Le Maire précise que si d'autres clubs font des demandes, elles seront analysées et versées et la suite appartient au club qui utilisera la somme comme il l'entend.

Il rappelle que, dans un souci de transparence, il a présenté lors de la dernière séance, la demande de participation au financement de la formation qui s'élevait à 6 000€.

Il lui semble important d'aider ce club qui n'a jamais rien demandé.

Audrey Bousquet rappelle qu'il s'agit d'un club historique et important pour la commune.

Hélène Malaquin rajoute qu'il est également fréquenté par de nombreux Puygouzonais.

M. Le Maire craint que sans repreneur, le club disparaisse et tous les adhérents partent sur Albi.

Audrey Bousquet précise que, s'il n'y avait pas eu la crise sanitaire, le club aurait organisé des événements lui permettant de financer cette formation mais cela n'a pas été possible.

Alfred Krol rappelle que rien n'oblige le conseil municipal à accorder, ou non, les demandes de subventions. Il aura toujours le choix d'accepter ou de refuser.

Nadine Condomines Maurel insiste sur le contrôle des versements de subventions qui n'ont lieu que si l'association remet un dossier complet de demande avec l'état des comptes et le budget prévisionnel.

Christophe Bouchon confirme que cela a été transmis par le Judo Club et qu'il a pu constater que les comptes étaient sains.

Cyril Cosquer souhaite juste alerter le conseil municipal sur les futures demandes de subvention qui peuvent être faites par la suite et précise qu'il est favorable aux clubs sportifs.

M. Le Maire conclut le débat en rappelant que, cette année, le club d'athlétisme S.C.A.L.P. s'est arrêté car le dirigeant a pris la retraite, que le club de rugby XV s'est arrêté il y a deux ans et que le club de rugby XIII n'est pas en grande forme non plus.

Il souhaite soutenir les associations, surtout en cette période de pandémie.

Il souhaite que la commune se batte pour les garder et inciter les gens à prendre du plaisir à se retrouver à Puygouzon plutôt que sur Albi.

Il prend pour exemple le club de volley P.U.C. 81 qui permet à Puygouzon de rayonner à l'échelle nationale. Certains maires de France, rencontrés lors du congrès des Maires, connaissaient la ville de Puygouzon grâce à ce club.

Il termine en précisant que les subventions n'ont pas beaucoup évolué ces dernières années.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** à l'association Judo Club Puygouzon une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € sur le budget communal 2021,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 67 article 6745 du budget 2021.

6. N° DEL2021-04 : Demande de subvention DETR 2021 et Contrat Atouts-Tarn pour le projet de Démolition et reconstruction de l'école élémentaire.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de démolition et reconstruction de l'école élémentaire.

Il informe que, dans le cadre de ce projet, des subventions peuvent être demandées auprès des services de l'État, au titre de la Dotation des Équipements Ruraux (D.E.T.R.) 2021, et du Département du Tarn dans le cadre du Contrat Atouts Tarn.

M. Le Maire passe la parole à Hélène Malaquin, conseillère municipale déléguée en charge des projets, afin qu'elle présente l'avancée de ce dossier.

Hélène Malaquin rappelle qu'en décembre 2020, l'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Lucie Guérin, nous a aidés à déposer l'avis d'appel à la concurrence pour la première phase du concours d'architecte.

Le 11 janvier 2021, les 29 candidatures déposées ont été analysées par l'AMO qui les a ensuite proposées au jury composés de 6 membres dont 2 architectes extérieurs à la procédure.

Ce jury s'est réuni ce matin-même et, après avoir délibéré, a choisi de retenir 3 candidats, qui seront amenés à faire une esquisse et à réaliser des plans en 2^{ème} phase de concours et dans un délai de 6 semaines.

Une 4^{ème} candidature a également été choisie en cas de désistement d'un des trois premiers candidats.

À l'issue de cette 2^{ème} phase, le jury choisira le projet après une remise des candidatures de façon anonyme.

M. Le Maire rappelle que les 3 participants à cette 2^{ème} phase de concours seront rémunérés à hauteur de 15 000€.

Enfin, il conclut le débat en précisant que la Préfecture a envoyé l'accusé réception du dossier de demande de subvention et mentionnant que l'opération peut alors commencer.

Il précise que le financement se fera probablement en 2 phases, sur 2 ans.

Des subventions seront également demandées à la Région sur le volet environnemental et énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'inscrire le projet de « Démolition et reconstruction de l'école élémentaire » au titre de la D.E.T.R. 2021,
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn pour le projet de « Démolition et reconstruction de l'école élémentaire »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
<i>Libellé</i>	<i>Montant €</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant €</i>
<i>Travaux de démolition et reconstruction de l'école élémentaire (H.T.)</i>	3 538 500.00 €	<i>Subvention État DETR 2021 (50%)</i>	2 155 951.00 €
<i>Prestations intellectuelles (H.T.)</i>	627 333.34 €		
<i>Locatn de modulaires (H.T.)</i>	50 000.00 €	<i>Subvention département – Contrat Atouts Tarn (30%)</i>	1 293 571.00 €
<i>Équipements mobiliers et informatiques (H.T.)</i>	96 068.71 €	<i>Autofinancement Commune de Puygouzon</i>	862 380.05 €
TOTAL	4 311 902.05 €	TOTAL	4 311 902.05 €

7. N° DEL2021-05 : Débat sur les orientations budgétaires 2021.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.), en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

M. Le Maire tient à remercier Emilie Bézio, comptable de la commune de Puységouzon, qui a préparé le rapport présenté ce soir et qu'il trouve très complet et très intéressant.

Il rappelle que c'est la toute première fois que la commune réalise ce D.O.B. dans les règles, c'est-à-dire dans les deux mois précédant le vote du budget et passe la parole à Vincent De Lagarde.

Vincent De Lagarde présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.), projeté à l'ensemble du conseil municipal, et ouvre le débat.

- Il précise que la commune a sollicité l'aide de l'Association des Maires et des Élus locaux du Tarn pour calculer les nouveaux investissements possibles sur le mandat.

Ce calcul porte les possibilités d'investissement, sur les 6 ans, à 6 000 000 €.

- Concernant le produit issu de la Taxe Locale sur le Publicité Extérieure T.L.P.E. (P 15), M. Le Maire précise qu'un contrat a été signé avec Eco-finances afin d'aider la commune à optimiser cette ressource : ils vont faire des relevés précis de toutes les enseignes de la commune.

Alfred Krol demande si la taxe ne sera pas ainsi plus élevée pour les entreprises ? M. Le Maire répond que non, il s'agit juste d'une régularisation et que les entreprises paieront ce qu'elles doivent.

Vincent De Lagarde et Christine Tamborini souhaitent tout de même que la commune porte une attention particulière aux effets de la crise sanitaire sur les entreprises.

- Concernant l'évolution de la dette (P. 22), Vincent De Lagarde précise que, même si la commune dégage presque 2 000 000 € de résultat, un emprunt sera fait.

M. Le Maire confirme que vu les taux actuels très faibles, la commune empruntera 2 000 000€.

Il rappelle qu'il ne faut pas voir l'emprunt que comme une dette mais également comme un moyen pour la commune d'enrichir son patrimoine.

- Concernant le budget photovoltaïque 2020 (P 28), le résultat cumulé de 2020 semble faible. Il doit probablement manquer la vente d'énergie du 2^{ème} semestre 2020. Cette erreur sera corrigée pour le vote du budget.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires joint,

Considérant que le Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2021.

DOMAINE PUBLIC

8. N° DEL2021-07 : Dénomination portant sur deux voies communales.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics.
- Considérant que le chemin des Crêtes situé à Labastide-Dénat fait doublon avec le chemin des Crêtes situé à Puygouzon et qu'il convient de lui donner un nom différent pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;
- Considérant que l'impasse située entre la RD 71 route de Lamillarié et la RD612 route de Castres constitue un accès desservant actuellement 3 habitations et qu'il convient de lui donner un nom pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'attribuer le nom de « **chemin des Hautes Crêtes** » au chemin des Crêtes situé à Labastide-Dénat, conformément au plan intitulé « *8b- Dénomination portant sur deux voies communales* » annexé à la présente délibération ;
- **DÉCIDE** de reporter l'attribution du nom à l'impasse située entre la RD 71 route de Lamillarié et la RD612 route de Castres, à une séance ultérieure.

CLOTÛRE DE SÉANCE

9. Informations générales

a. Machine de traitement des déchets organiques.

M. Le Maire présente l'article sur la machine de traitement des déchets organiques « Biotech » qui paraîtra dans le prochain numéro du magazine communautaire « Grand A ».

b. Conseil Municipal Jeunes.

Nawel Viguié rappelle que les élections du nouveau Conseil Municipal Jeunes sont en cours et se déroulent durant toute la semaine à l'accueil de la mairie.
10 jeunes se sont présentés et le dépouillement aura lieu vendredi à 16H30.

c. Projet kinés

M. Le Maire informe le conseil municipal que des kinés de la commune souhaiteraient acheter la grange située à proximité de la maison de retraite.
Ils envisagent de s'y installer et M. Le Maire y serait plutôt favorable du moment que cela rentre dans un projet global d'offre médicale sur la commune.
Un dentiste et un ostéopathe seraient également peut-être intéressés.

d. Déplacements vélos C2A

Hélène Malaquin, membre de la commission mobilité – aménagement de l'espace – habitat – urbanisme à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A) rappelle qu'actuellement, une enquête sur les déplacements à vélo est en cours.
Elle invite les membres du conseil municipal à y participer en se rendant sur le site internet de la commune ou directement sur celui de la C2A.

e. Projet « Stella »

M. Le Maire informe le conseil municipal que demain il rencontrera Jean-François Rochedreux, Maire de Saliès, Vice-Président de la C2A délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers, à l'économie circulaire, au plan climat territorial et au contrat de transition écologique.
Ils doivent évoquer ensemble le projet de recyclerie et de l'installation du transporteur Rouquet sur l'ancien site de Stella.

Alfred Krol demande si le site a bien été dépollué ?

M. Le Maire répond que oui mais en répondant à des normes anciennes aujourd'hui dépassées. Il sera donc possible d'y développer une zone d'activités mais pas une zone d'habitat.

10. Questions diverses.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50